

Ouagadougou, le 09 JUL 2023

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours professionnel de recrutement de cinq (05) élèves Inspecteurs de Sécurité Pénitentiaire, session 2023.

Ce sont :

INSPECTEURS DE SÉCURITÉ PÉNITENTIAIRE

ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	SOMA BATIÈHER ABOUBACAR	112980	B10960625	20/08/81
2°	DIALLO ABDAMANE	358574	B12739731	18/11/90
3°	SAVADOGO SAYOUBA	216034	B11655496	27/09/80
4°	TOE FRANCOIS D'ASSISE LAWAKILEA	262490	B16506622	12/09/88
5°	ZOUBGA ADIARA	229764	B7517610	11/10/85
6°	ZOETABA PLOUWENDÉ	113020	B12946564	12/03/81
7°	KONDOMBO JEAN NOËL	112919	B18183506	27/12/81
8°	SOME ANSAAM PATRICE MICHEL	213656	B16074097	27/10/81
9°	OUEDRAOGO SAYOUBA	358589	B15021785	16/11/92
10°	ILBOUDO BOUREIMA	203409	B12750477	31/12/81

Arrêté la présente liste à 10 nom(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques, à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Justice et des Droits Humains, chargé des Relations avec les Institutions.

INSPECTEURS DE SÉCURITÉ PÉNITENTIAIRE

Pour le Ministre d'Etat et par délégation,
le Secrétaire Général



Hamidou

Hamidou SAWADOGO

Officier de l'Ordre de l'Étalon